

Le 30 JANVIER 2019

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JANVIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-neuf janvier, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de QUEUILLE, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur MASSON Yannick, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : dix

Date de convocation du conseil municipal : 24 janvier 2019

Présents : Mrs Mmes MASSON Yannick, BOUTHET Jean-Pierre, BORDET Florent, KLUPINSKI Charles, LE PROVOST Xavier, DELHOOFS Marie-Hélène, MACHEBEUF Sylviane, PESTANA Laurence.

Absents excusés : Mme MIOCHE Chantal et PEREIRA José.

Secrétaire : Madame DELHOOFS Marie-Hélène

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire propose d'ajouter une question à l'ordre du jour : dossier SIEG du Puy de Dôme déploiement bornes de recharge véhicules électriques

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire en Mairie, le 29 janvier 2019, à 18h30, a pris les décisions suivantes (à l'unanimité sauf indication contraire) :

1) CREATION D'UN EMPLOI AIDE

Ce sujet ne sera pas abordé à cette séance par manque d'informations. En effet, le secrétariat a interrogé plusieurs administrations quant à la possibilité de mettre en place un tel contrat. A ce jour, nous n'avons pas toutes les réponses attendues pour prendre la décision. Il sera remis à l'ordre du jour lors d'une prochaine séance.

2) ADHESION AU CNAS

Le COS (Comité des Œuvres Sociales) dont bénéficiaient les employés des collectivités territoriales du secteur a été dissout au 31/12/2018.

Le Maire fait part à l'assemblée de l'existence du Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS), association loi 1901 à but non lucratif. Le CNAS est un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles moyennant une cotisation annuelle de 207.00 € par agent actif.

3) DEPLOIEMENT BORNES DE RECHARGE VEHICULES ELECTRIQUES

Monsieur le maire explique que le SIEG du Puy de Dôme engage un programme départemental de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, et ce à travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble du territoire et que, à ce titre, le transfert de la compétence présente un intérêt pour la commune. Le coût de fourniture, d'installation et de raccordement électrique a été estimé à :

- 13 800.00 € HT pour une borne dite « normale » (permet de recharger en 30 minutes un véhicule pour une autonomie de 80 à 100 kms)
- 34 300.00 € HT pour une borne dite « rapide » (permet de recharger en 30 minutes un véhicule pour une autonomie de 160 à 200 kms)

Le conseil municipal se prononce à 7 voix contre et une voix pour. La commune de Queuille n'envisage donc pas pour l'instant l'installation de bornes pour véhicules électriques.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe que d'après la loi des finances 2019, une dotation supplémentaire pourrait être versée pour les communes qui possèdent une surface terrestre couverte par le site NATURA 2000 supérieure à plus de 75 % et dont le potentiel fiscal moyen par habitant est inférieur à 1.5 fois le potentiel fiscal moyen par habitant. On se renseigne pour vérifier si la commune de Queuille remplit ces deux conditions.
- La date retenue pour la « journée de Printemps » est le **13 AVRIL 2019**
- Pour le repas des aînés, Monsieur Longchambon se charge de contacter le traiteur et de retenir la date
- Révision du bail de la savonnerie : le contrat avec EDF pour l'électricité passe au nom de Mme MUNRO et elle récupère une partie du bâtiment pour faire un bureau
- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a assisté avec Mr Bouthet à une réunion à la communauté de communes avec VERNEA et EBE. Une plainte anonyme a été déposée contre EBE. VERNEA a contrôlé les installations et tout le dossier est validé. Elles répondent aux exigences de la réglementation.
- Monsieur le Maire donne connaissance des changements intervenus à la SEMERAP suite à plusieurs mouvements de direction. La communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge n'adhèrera plus à la Semerap à partir du 01/03/2020. Le fonctionnement sera en régie publique autonome.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 00.

Le Maire,

Yannick MASSON

